

Tél : 03.21.13.03.47
Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 17 Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 20 janvier 2026.

Dont un exemplaire a été affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Sabrina TROLET et Corinne LEFEBVRE, absentes excusées et Messieurs Jean-Marc FAUVERGUE et Thierry BALINGHIEN, absents.

Madame WILLE Catherine est élue secrétaire de séance.

Appel à projets « Accompagnement – Remobilisation sociale des bénéficiaires du RSA » – Année 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi pour le plein emploi de 2023 instaurant un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi,

Vu l'appel à projets du Conseil départemental du Pas-de-Calais intitulé « *Accompagnement – Remobilisation sociale des bénéficiaires du RSA* » pour l'année 2026,

Considérant que le dispositif vise à garantir un accompagnement social et professionnel personnalisé des bénéficiaires du RSA, en particulier ceux confrontés à des freins multiples à l'insertion,

Considérant que le CCAS, au titre de ses missions, est compétent pour porter une action de proximité en matière d'accompagnement social.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil d'Administration décident:

Vote à l'unanimité

- **D'émettre un avis favorable** à la participation du Centre Communal d'Action Sociale à l'appel à projets « *Accompagnement – Remobilisation sociale des bénéficiaires du RSA* » pour l'année 2026.
- **D'autoriser Monsieur le Président du Conseil d'Administration du CCAS** à solliciter une **subvention auprès du Conseil départemental du Pas-de-Calais**, dans le cadre dudit appel à projets ;
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents, conventions et actes nécessaires** à la mise en œuvre de cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Loison-sous-Lens, le 9 février 2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260209-DEL_090226_010-DE

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le

AR :

Affiché le

Certifié exécutoire le

Le Président,

Daniel KRUSZKA



Le Président du C.C.A.S.,

Daniel KRUSZKA